



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°dél. : 000825

Séance du jeudi 25 juin 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU (représentée par Gabriel MOLLIER) **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 9.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au rapport 1.1.5), Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 8.1), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 8.1), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 2.3), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 9.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.1), Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 1.1.1) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (représenté par Jacky LOUISON) **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.2) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 3.2), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT jusqu'au rapport 9.1) **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.6) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport 2.2) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 4.4) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.3).

Etaient absents : **Auxon-Dessous :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Torpes :** Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, F. BRANGET, B. CYPRIANI, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du rapport 9.2), D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI (à partir du rapport 1.1.1), P. GONON, L. HAKKAR, V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), Y.-M. DAHOUI, A. MENETRIER (à partir du rapport 8.2), C. MICHEL (à partir du rapport 8.2), M. OMOURI, D. POISSENOT, E. SASSARD (à partir du rapport 2.4), J. SCHIRRER (à partir du rapport 9.2), R. REYLE (à partir du rapport 2.3), F. GILLET, D. PARIS, M. COTTINY.

Mandataires : Y. GUYEN, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, J.-C. ROY, J. PANIER (à partir du rapport 9.2), J.-P. GOVIGNAUX, J.-S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, C. TISSIER, F. GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, S. JOLY (à partir du rapport 8.2), S. WANLIN (à partir du rapport 8.2), E. SASSARD, E. DUMONT, C. GELIN (à partir du rapport 2.4), M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 9.2), F. MISSEMER (à partir du rapport 2.3), C. PREIONI, D. JOLY, A. BLESSEMAILLE.

Objet : Signature de la convention de partenariat relative au Programme de Rénovation Urbaine de Planoise

Signature de la convention de partenariat relative au Programme de Rénovation Urbaine de Planoise

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire :	
BP 2009 et PPIF 2009/2014 « Soutien à la réhabilitation du parc public »	Montant PPIF 2009/2014 : 1 250 000,00 €
	Montant prévu BP 2009 : 250 000,00 €
	Montant de l'opération 2009/2014 : 385 871,00 €
Inscription budgétaire :	
BP 2009 et PPIF 2009/2014 AP/CP PLH	Montant de l'AP : 5 250 100 €
	Montant du CP 2009 : 785 000 €
	Montant de l'opération 2009/2014 : 1 563 663 €

Résumé :

Le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise, d'un montant global de 138 M €, a pour objectif de transformer de manière radicale ce quartier qui regroupe plus de 15 % de la population de Besançon. Il est ainsi prévu de développer et moderniser les réseaux de transports et les services ainsi que d'intervenir massivement sur le parc de logements publics. Ainsi, sont ou seront démolis des grands ensembles obsolètes, réhabilités près de 2 500 logements et reconstruits hors site plus de 500 logements dont le centre d'accueil « le Forum ». Le Grand Besançon participe à cette opération à hauteur de 3 M €, dont 2 M € pour l'habitat et 1 M € pour les transports. Il est proposé ici de valider la convention locale de partenariat signée par les collectivités territoriales et relative au PRU de Planoise.

I. Contexte

Le Programme de Rénovation Urbaine (P.R.U) de Planoise a pour objectif de transformer en profondeur ce quartier majeur de Besançon qui regroupe près de 20 000 habitants (soit 17 % de la population de la ville) et s'étend sur une superficie totale de 250 hectares. Situé à proximité immédiate de zones de développement économique et commerciales, doté de nombreux services à la population, Planoise souffre toutefois de la dégradation progressive de la situation socio-économique de nombre de ses habitants et d'un déficit d'image lié notamment à son urbanisme très caractéristique des années 1960-70.

Depuis 2001, sous l'égide de la Ville de Besançon a été élaboré un chantier de rénovation urbaine de grande ampleur (d'un montant total de 138 M €) défini par 4 axes stratégiques prioritaires :

- ouvrir le quartier sur l'extérieur en améliorant les liaisons intérieures et avec les quartiers voisins (notamment par le biais du futur Transport en Commun en Site Propre, et par la création d'un passage souterrain vers les Hauts du Chazal) ainsi qu'en développant les équipements et services de Planoise susceptibles de drainer des usagers résidant à l'extérieur,
- maintenir, voire renforcer, la mixité sociale en démolissant des ensembles de logements locatifs publics obsolètes et en construisant des programmes de logements en accession notamment ou de type locatif privé,
- travailler et diversifier les espaces publics ainsi que l'aspect général des bâtiments afin d'améliorer les caractéristiques urbaines du quartier,
- réhabiliter plus de 2 000 logements publics afin de renforcer l'attractivité du patrimoine mais également de permettre une baisse des charges pour les locataires.

Par ailleurs, 2 projets phares (le Centre culturel Nelson Mandela et Parc Urbain) seront réalisés dans le cadre du P.R.U de Planoise dont les différentes phases et étapes se déclineraient jusqu'en 2013.

Le 19 février 2009 a été ratifiée entre la Ville de Besançon et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine notamment la convention-cadre relative au P.R.U de Planoise. La participation du Grand Besançon doit être précisée dans le cadre d'une convention locale (projet ci-joint) qui récapitule les participations financières des collectivités locales signataires (Ville de Besançon, Conseil régional de Franche-Comté, Conseil général du Doubs, Grand Besançon).

II. Intervention du Grand Besançon dans le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise

Le Grand Besançon s'implique dans le PRU de Planoise notamment dans le cadre de certains de ses domaines de compétences que sont l'habitat et les transports. Ainsi pour ce dernier chapitre, et outre évidemment l'investissement de notre collectivité dans la réalisation du Transport en Commun en Site Propre, près d'1 M € seront consacrés à la liaison Planoise-Hauts du Chazal ainsi qu'à l'aménagement du Parc Urbain. Cela représente plus de 5 % du total des sommes engagées dans ce domaine dans le cadre du P.R.U.

Pour ce qui concerne l'habitat, ce sont près de 2 M € qui sont consacrés pour 20 % à la réhabilitation de plus de 2 000 logements publics et pour 80 % à des opérations de démolition-reconstruction de 503 logements publics dont 429 produits hors site à Besançon et 58 dans les communes périphériques (Auxon-Dessous, Franois et Thise).

La participation du Grand Besançon aux opérations d'habitat représente ainsi environ 2 % du montant total consacré à ce volet essentiel du P.R.U de Planoise. Ainsi, outre les subventions forfaitaires attribuées dans le cadre de la fiche-action numéro 7 du Programme Local de l'Habitat (1 523 € par PLUS et 5 335 € par PLA I) le Grand Besançon intervient de manière complémentaire sur certaines opérations spécifiques (programme de 25 logements publics réalisés par Habitat 25 à Auxon-Dessous à hauteur de 150 000 € par exemple) dont l'équilibre financier se révélait délicat. Par ailleurs, la reconstruction du Forum, lieu d'hébergement géré par le CCAS de Besançon qui n'apparaissait pas dans le projet initial du P.R.U de Planoise, sera soutenue par le Grand Besançon à hauteur de 660 000 € permettant ainsi la création d'un bâtiment moderne de 117 logements aux confins du quartier de la Bouloie et de Témis. Enfin, 400 000 € seront dévolus spécifiquement à la réhabilitation de logements publics de Planoise. Cette intervention supplémentaire, conjointe avec les autres collectivités locales et les bailleurs publics, s'avérait indispensable afin de conserver un traitement égalitaire et cohérent de l'ensemble des logements publics de Planoise en matière de réduction des charges locatives et d'amélioration de la qualité du bâti.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'agglomération s'investit également dans les domaines de l'insertion par l'emploi (par le biais du PLIE et de la Mission Locale) ainsi que du développement économique (notamment la Zone Franche Urbaine) qui bénéficient de manière concrète aux habitants de Planoise.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention locale de partenariat relative au Programme de Rénovation Urbaine de Planoise,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la dite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 122

Contre : 0

Abstention : 0



RECU 03. JUL 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

PRU PLANOISE CONVENTION LOCALE : TABLEAU FINANCIER ET ECHEANCIER

ANNEXE 1
29/04/2009

LOGEMENTS	COUT PAR MAITRE D'OUVRAGE		COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	EPCI	Cout (Gros)	Conseil régional	Bâtiment social	Europe	Etat	Autres	ANRU	Dénarrage	Duree en													
	NBRE	SHON													LOGT	ME	COUT HT	TAXES	%	%	%	%	%	%	%	%	%
DEMOLITION DE LOGEMENTS SOCIAUX																											
Sous-Totaux 2 DEMOLITION DE LOGEMENTS SOCIAUX																											
94	3 068	6 877	211	NEOLIA	558 000	55%	646 306	646 306	0%	0%	0%	398 806	2006	1													
CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX																											
Sous-Totaux 3 CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX																											
15	1 155	116 174	1 509	HABITAT 25	1 651 765	85%	1 742 812	1 742 812	0%	0%	0%	296 244	2006	2													
2	154	116 174	1 509	HABITAT 25	220 236	55%	232 349	232 349	0%	0%	0%	46 470	2006	2													
37	2 960	119 944	1 499	NEOLIA	4 206 571	55%	4 687 932	4 687 932	0%	0%	0%	557 576	2007	1													
3	240	110 000	1 375	NEOLIA	312 796	55%	330 000	330 000	0%	0%	0%	66 000	2007	1													
3	240	110 000	1 375	NEOLIA	312 796	55%	330 000	330 000	0%	0%	0%	66 000	2007	1													
3	240	110 000	1 375	NEOLIA	312 796	55%	330 000	330 000	0%	0%	0%	66 000	2007	1													
3	240	110 000	1 375	NEOLIA	312 796	55%	330 000	330 000	0%	0%	0%	66 000	2007	1													
6	480	123 435	1 543	SAIENIB	702 000	55%	740 610	740 610	0%	0%	0%	118 515	2007	1													
6	480	123 435	1 543	SAIENIB	702 000	55%	740 610	740 610	0%	0%	0%	118 515	2007	1													
1	8	133 435	15 420	SAIENIB	117 000	55%	123 435	123 435	0%	0%	0%	24 687	2007	1													
1	50	33 508	670	SAIENIB	31 761	55%	33 508	33 508	0%	0%	0%	4 356	2006	1													
117	5 487	62 689	1 337	GBH	6 952 237	55%	7 334 599	7 334 599	0%	0%	0%	1 576 469	2010	1													
34	1 811	86 062	1 616	ADOMA	2 773 567	55%	2 926 108	2 926 108	0%	0%	0%	610 300	2010	1													
15	1 237	185 000	2 243	SAIENIB	2 630 332	55%	2 775 000	2 775 000	0%	0%	0%	277 500	2009	1													
2	300	185 000	1 233	SAIENIB	350 711	55%	370 000	370 000	0%	0%	0%	74 000	2009	1													
20	1 600	134 452	1 681	GBH	2 548 862	55%	2 689 049	2 689 049	0%	0%	0%	353 603	2008	1													
17	1 360	134 236	1 678	GBH	2 163 047	55%	2 282 015	2 282 015	0%	0%	0%	295 743	2009	1													
35	2 800	137 593	1 730	GBH	4 564 696	55%	4 815 754	4 815 754	0%	0%	0%	629 796	2009	1													
60	4 800	133 015	1 663	GBH	7 564 849	55%	7 980 916	7 980 916	0%	0%	0%	1 032 294	2009	1													
23	1 869	102 652	1 263	NEOLIA	2 237 915	55%	2 361 000	2 361 000	0%	0%	0%	493 415	2009	1													
38	3 800	141 168	1 412	HABITAT 25	5 084 739	55%	5 364 400	5 364 400	0%	0%	0%	738 924	2010	1													
26	2 425	164 860	1 768	HABITAT 25	4 062 903	55%	4 286 363	4 286 363	0%	0%	0%	586 813	2010	1													
26	3 345	130 736	1 450	HABITAT 25	3 329 136	55%	3 599 136	3 599 136	0%	0%	0%	350 241	2008	1													
15	1 350	165 640	1 840	HABITAT 25	2 355 072	55%	2 484 601	2 484 601	0%	0%	0%	214 645	2009	1													
6	450	146 538	1 954	HABITAT 25	833 393	55%	879 230	879 230	0%	0%	0%	123 838	2007	2													
Sous-Totaux 2 CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX																											
303	3 700	375 472	3 370	NEOLIA	33 053 362	55%	34 882 357	34 882 357	0%	0%	0%	8 233 877	2009	2													
REHABILITATION																											
Sous-Totaux 4 REHABILITATION																											
10	1 443	69 977	484	NEOLIA	585 093	0%	609 771	609 771	0%	0%	0%	150 000	2004	2													
10	1 443	69 977	484	NEOLIA	585 093	0%	609 771	609 771	0%	0%	0%	150 000	2004	2													
RESIDENTIALISATION																											
Sous-Totaux 5 RESIDENTIALISATION																											
174	11 915	4 706	69	NEOLIA	684 930	55%	819 177	819 177	0%	0%	0%	409 588	2009	2													
174	11 915	4 706	69	NEOLIA	684 930	55%	819 177	819 177	0%	0%	0%	409 588	2009	2													

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE PLANOISE

PROJET

CONVENTION LOCALE DE PARTENARIAT

20/05/2009

Délibération du jeudi 25 juin 2009
Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

1

6/25

SOMMAIRE

Signataires de la Convention.....	3
Préambule.....	3
Historique et contexte général du projet.....	4
Objectifs généraux du projet.....	5
Titre I – Le Projet.....	7
1 – Le contenu du projet urbain.....	7
2 – L’organisation de la conduite du projet d’ensemble.....	9
2.1 – Le pilotage stratégique du projet d’ensemble.....	9
2.2 – Le pilotage opérationnel du projet.....	10
2.3 – Les maîtrises d’ouvrage d’opérations.....	10
2.4 – Le choix et l’organisation de la maîtrise d’oeuvre urbaine.....	11
Titre II – La participation des collectivités territoriales au programme de rénovation urbaine.....	11
1 – Région.....	11
2 – Département.....	13
3 – La Communauté d’Agglomération.....	17
4 – L’échéancier de réalisation.....	19
ANNEXE 1 : Tableau financier et échéancier	

Signataires de la convention

Il est convenu entre,

La Commune de BESANCON (Doubs), représentée par le Maire ci-après dénommé le porteur de projet,
Les collectivités publiques, représentées par leur Président :

- Le Conseil Régional de Franche-Comté ci-après dénommée la Région
- Le Conseil Général du Doubs ci-après dénommé le Département,
- La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon représentée par son premier vice-président ci-après dénommée CAGB

Ce qui suit :

PREAMBULE

Les programmes de rénovation urbaine engagés par la Ville de Besançon constituent les investissements les plus importants sur les quartiers de Planoise et Clairs Soleils depuis leur construction. Les enjeux sont eux aussi considérables, et à Planoise, il s'agit d'ouvrir le quartier sur l'extérieur, d'assurer la mixité sociale, de requalifier les espaces publics et de renforcer l'attractivité du parc immobilier.

Cette requalification est rendue possible par l'inscription de l'opération dans les Programmes de Rénovation Urbaine faisant l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU. Cette convention a été signée le 19 février 2009 entre l'ANRU, le Préfet et la Ville de Besançon, et avec les principaux acteurs et maîtres d'ouvrage, Grand Besançon Habitat (GBH), SAIEMB, Habitat 25, NEOLIA, Conseil Général du Doubs, ADOMA, LAMY et les partenaires, Caisse des Dépôts et Consignations, Foncière Logement.

Toutefois, ce projet ne pourra être mis en oeuvre sans la participation des collectivités territoriales, Département, Région et Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Historique et contexte général du projet

Le quartier de Planoise s'est développé à partir de 1966, en limite de l'urbanisation sur des terres agricoles, dans le cadre de la politique des ZUP. Situé à 4km à l'Ouest du centre ville, le quartier s'étend sur une superficie de 250 ha. Il est bordé au nord par la RN73 (Besançon – Dole) et à l'est par la RN57 (Boulevard Ouest). Délimité par ces deux routes nationales, le quartier s'est développé vers l'Ouest puis vers le Sud.

L'Ouest se compose aujourd'hui d'une zone pavillonnaire en accession et d'un vaste complexe commercial et au Sud, le quartier s'arrête au pied de la colline de Planoise. Durant ces dernières années, Besançon a connu un développement soutenu à l'ouest et au nord ouest de la ville, où sont implantés deux pôles économiques régionaux : Temis consacré aux Microtechniques et le Pôle Santé (Hauts du Chazal).

Planoise se situe donc dans cet axe de développement. Il est considéré comme un des quartiers relais du centre ville, qui par leur poids, leur positionnement et leur identité participent à l'organisation de l'armature urbaine de la Ville.

Le quartier de Planoise-Chateaufarine concentre près de 17% de la population bisontine et près de 15% de l'ensemble des logements de la ville. La prédominance des logements collectifs, 95% de l'ensemble du parc, confère au quartier une densité de population très importante, près de trois fois plus que la moyenne communale. Néanmoins, il est juste ici de distinguer les deux entités que sont Chateaufarine d'un côté et Planoise de l'autre. Le premier secteur connaît en effet une part de logements individuels plus importante et donc une densité de population beaucoup plus faible que le second, le rapport étant d'environ un pour vingt. Par ailleurs, le secteur de Planoise concentre une part très importante du parc social de l'agglomération bisontine, part qui sera rééquilibrée à travers les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU).

Quartier édifié sur le modèle des villes nouvelles, Planoise est bien pourvu en équipements publics, que ce soit dans le domaine de l'éducation (présence de nombreuses écoles notamment) ou des services administratifs publics (Caisse d'Allocations Familiales, Agence Nationale Pour l'Emploi, la Poste, ...). Même si trois centres commerciaux coexistent, les services aux particuliers sont assez peu présents dans ce secteur mais Chateaufarine abrite la plus grande zone commerciale de l'agglomération.

En termes d'activités, Planoise est intégré dans un vaste secteur en développement comprenant la ZAC des Hauts du Chazal, le pôle Santé et les zones d'activités importantes que sont la zone commerciale de Chateaufarine et la zone Lafayette, cette dernière s'étendant sur 42 hectares, tous occupés par des entreprises à forte renommée nationale et internationale.

Le quartier de Planoise occupe une place majeure dans l'ensemble de l'agglomération bisontine. Il accueille environ 20 000 habitants et 8 400 logements, dont 6 600 sont des logements sociaux gérés par quatre bailleurs Grand Besançon Habitat (Office Municipal d'HLM), Habitat 25 (Office Départemental d'HLM), Néolia et SAIEMB de Besançon, soit 78 % du parc immobilier.

Ce quartier s'inscrit dans l'histoire de Besançon et dans le parcours résidentiel d'une partie importante de la population. Il fait l'objet d'investissements permanents de la Ville et de ses partenaires, mais souffre pourtant aujourd'hui d'une image encore négative et d'un risque de paupérisation. En effet, malgré ses différents atouts et une situation favorable dans l'axe de développement de l'agglomération, le quartier de Planoise a lui aussi subi les effets de la désindustrialisation de Besançon et du départ des couches moyennes ou supérieures de la population dans le cadre normal de leur parcours résidentiel, remplacées par des nouveaux arrivants en situation socio-économique fragile.

Les indicateurs généraux confirment cette situation :

- Près de la moitié des ménages ont des revenus inférieurs à 40 % des plafond PLUS
- Presque 20 % des titulaires de baux vivent uniquement de transferts sociaux,
- Plus de 20 % des ménages sont étrangers,
- La population est composée d'environ 40 % de jeunes et d'enfants.

Par ailleurs, le sentiment d'insécurité stigmatise fortement certains îlots. Ceci explique des taux de vacance pouvant localement approcher 15 % sur certains secteurs et les pertes de population (moins 20 % sur l'îlot Ile de France de 1990 à 1999).

Le quartier de Planoise est globalement bien équipé et regroupe la quasi-totalité des services à la population nécessaires à la vie quotidienne. Là aussi, la situation socio-économique globalement défavorable de la population provoque la fragilisation de l'appareil commercial (trois centres commerciaux : Ile de France, Cassin et Epoisses).

Concernant le bâti et les espaces extérieurs, le quartier de Planoise est le résultat d'une urbanisation qui s'est tout d'abord développée en ZUP (grandes barres et tours séparées par des espaces verts) jusqu'en 1976, puis en ZAC (immeubles de faible hauteur, densité de ville ancienne, espaces résiduels organisés en place et en squares, rues piétonnes). L'état général est plutôt bon et les bailleurs présents sur le quartier ont aujourd'hui planifié la rénovation du parc de logements, notamment dans la ZUP. Les vastes espaces publics (voiries, places, espaces verts, etc.) sont eux dans un état général satisfaisant, résultat d'une qualité développée par la Ville de Besançon en matière d'entretien.

Objectifs généraux du projet

Orientations stratégiques

Plus de quinze années d'interventions publiques ont permis de développer des actions socio-éducatives et d'améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier prioritaire sans pour autant résoudre totalement les problèmes de cohésion urbaine et sociale.

En 2001, la Ville de Besançon s'est portée candidate pour l'attribution d'un soutien de l'Etat aux initiatives des communes en matière d'opérations lourdes de renouvellement urbain. Ce programme national appelé Opération de Renouvellement Urbain (ORU), permettait à la Ville de solliciter un soutien financier particulier de la part de l'Etat.

Une étude « Habitat et Cadre de Vie » est engagée en 2003, avec pour objectif de construire un programme d'actions à court, moyen et long terme qui a été soumis au Conseil Municipal en octobre 2004 validant ainsi le programme de l'ORU de Planoise. Ce programme sera ensuite complété, à la demande des représentants de l'ANRU, de façon à y intégrer des actions complémentaires, dont la matérialisation de la traversée du boulevard Allende, dans le contexte de l'axe Ile de France / Cassin et une étude de programmation sur l'îlot Ouest. Cette demande sera actée par le Conseil Municipal en juillet 2005.

Dans le même temps, la ville décide d'engager deux des projets phares :

- Le Centre Nelson Mandela : pôle culturel et d'animation. En mars 2003, le Conseil Municipal a décidé de démarrer la phase de programmation relative à la construction d'un équipement public se composant d'une maison de quartier et d'une médiathèque. En mars 2004, le projet de l'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire M. CHABAL Architecte est retenu.
- Le Parc Urbain. En juillet 2005, le paysagiste est retenu : Agence Territoires. Le programme du paysagiste sera présenté au conseil de Quartier en juin 2006.

L'Étude Habitat et Cadre de Vie achevée en 2004, a mis en évidence, dans sa première phase de diagnostic, que Planoise se trouve dans une période charnière de son évolution. En effet, une dynamique nouvelle se met en place qu'il est indispensable de mettre à profit, provoquée par le développement des secteurs voisins et l'inscription en Zone Franche Urbaine depuis le 1^{er} janvier 2004. Un véritable pôle d'agglomération se dessine peu à peu sur ce périmètre. Le programme de rénovation urbaine doit donc créer les conditions pour Planoise de participer à cette dynamique.

Des axes stratégiques prioritaires ont donc été définis, comme fils conducteurs dans l'élaboration du programme de rénovation urbaine :

- L'ouverture de Planoise sur l'extérieur doit s'engager sur deux modes. D'une part, il s'agit de conforter et de renforcer l'attractivité fonctionnelle du quartier par des équipements et des services dont le rayonnement intéresse des usagers résidant en dehors du périmètre de la ZUS. D'autre part, les liaisons intérieures et avec les quartiers voisins, existants ou en développement, doivent être améliorées de façon à mettre en relation physiquement ces pôles d'attractivité avec les usagers potentiels.
- La mixité sociale doit être maintenue et renforcée. Les moyens à mettre en oeuvre passent par la production d'un habitat diversifié sur des parcelles libérées par des démolitions ciblées d'immeubles de logements sociaux obsolètes et marqués socialement ou spatialement.
- L'amélioration et la sécurisation des circulations internes constituent un volet important, à interconnecter avec un programme ambitieux de liaisons des pôles par des aménagements d'espaces publics à court terme et un programme de résidentialisation à moyen et long terme.
- La mise en oeuvre d'un programme significatif de réhabilitation du parc social doit permettre d'atteindre l'objectif de la préservation et du renforcement de son attractivité, tout en maintenant les loyers dans la moyenne basse de ceux des logements sociaux de l'agglomération bisontine.

L'engagement d'un processus de rénovation urbaine susceptible d'entraîner l'évolution de Planoise s'appuie alors sur un projet global dont la mise en oeuvre dépassera la durée du cadre opérationnel du PRU.

Cette stratégie en deux temps, démarrage d'opérations et poursuite d'études stratégiques, constitue donc le cadre d'intervention pour les quinze ans à venir aussi bien pour la collectivité que pour les organismes logeurs et les autres partenaires.

La première partie du projet comprend le programme d'actions à court terme, dans l'échéance de la présente convention partenariale.

Les projets qui seront mis en oeuvre dans ce cadre contractuel du Projet de Rénovation Urbaine ont fait l'objet d'un choix selon une logique territoriale privilégiant des espaces urbains significatifs, déclinée en six volets prioritaires s'articulant entre eux par un principe de renforcement d'axes majeurs et secondaires.

Volet 1 : Pôle d'animation (maison de quartier, médiathèque), équipement structurant, situé au Centre de la ZUP, à proximité immédiate du Centre Commercial d'Ile de France.

Volet 2 : Déconstructions ciblées et emblématiques, s'inscrivant dans une logique patrimoniale du point de vue des bailleurs et ouvrant des perspectives d'aménagement urbain et de renouvellement de l'habitat.

Volet 3 : Parc Urbain, équipement structurant au sud de la ZAC à vocation d'espace public de proximité et support d'animations à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération.

Volet 4 : Aménagement des espaces publics reliant les pôles commerciaux et les différents volets du programme du PRU : îlot Ouest / axe Ile de France / Cassin et axe Cassin / Europe / B. Russel.

Volet 5 : La production d'une offre immobilière diversifiée en partenariat avec la Foncière Logement et les bailleurs sociaux, sur les sites de démolition (Tripode, 2.4.6 Ile de France) et l'ouverture de deux programmes en accession à la propriété (45 logements). La mise en oeuvre d'un programme significatif de réhabilitation afin de conserver l'attractivité du parc, et d'accompagner des interventions sur les espaces publics.

Volet 6 : Création de locaux d'activité, en réponse aux demandes d'installation dans le périmètre de la ZFU, et contribuant au renforcement des flux inter quartier.

Titre I - LE PROJET

1 - le contenu du projet urbain

Le Programme de Rénovation Urbaine sur le quartier de Planoise comprend :

- **La démolition de 503 logements sociaux** dont un foyer recevant un public spécifique géré par le CCAS de 147 équivalents logements.
- **La reconstruction de 503 logements sociaux**, dont
 - hors du quartier sur le territoire de l'agglomération. : 487
 - Sur site : 16
- La reconstruction de 30 logements en accession sociale
- La reconstruction de 70 logements réalisés par l'Association Foncière Logement
- **La réhabilitation/restructuration de plus de 2 000 logements sociaux**

Les travaux envisagés portent pour une part très significative sur les économies d'énergie qui sont indispensables dans un contexte de développement durable, de cherté de l'énergie et in fine, d'apport de confort aux locataires engendrant un allègement notable des charges.

Les principaux éléments de programme des opérations de réhabilitation prévoient 4 grandes familles de travaux :

- Économie d'énergie et isolation thermique : remplacement des menuiseries extérieures, portes palières...
- Amélioration du confort et modernisation des équipements : remplacement d'équipements sanitaires, électriques, remplacement d'ascenseurs...
- Sécurisation : mise en place de contrôle d'accès, interventions sur les halls d'entrée...
- Accessibilité des PMR et personnes âgées

Les coûts consacrés au développement durable et aux économies de charges varient de 62% à 82% selon les maîtres d'ouvrage et les programmes immobiliers.

- **Le désenclavement du secteur Cassin/Europe et le réaménagement de la voirie et la création d'espaces publics dont l'aménagement d'une liaison piétonne intra-quartier**
 - Site Tripode

Les aménagements font partie de la réalisation de l'axe Ile de France Cassin. Les opérations ci-dessous s'inscrivent dans la réalisation de la liaison à partir du site Tripode recomposé, vers le centre Nelson Mandela au nord, et le secteur Cassin par la traversée Allende vers le sud.

- Esplanade piétonne du Pôle Culturel d'Animation
- liaison centre Mandela/Cologne
- site Tripode
- traversée Allende et boulevard Allende Est
- parking Cassin

- Site Cologne

Les aménagements font partie de la réalisation de l'axe Ile de France Cassin. Les opérations ci-dessous assurent le prolongement de l'axe vers le Collège restructuré, la station TCSP de l'avenue d'Ile de France et les Epoisses.

- liaison Ile de France/Cologne – site Cologne
- rue de Cologne

- Site Forum

L'étude urbaine a mis en évidence des potentialités pour une ouverture à court terme du secteur vers la rue Bertrand Russel, après déconstruction du Forum et du garage rue Léonard de Vinci. Cet aménagement permet également d'assurer la continuité de l'axe Ile de France Cassin en direction des quartiers est de Planoise

- Site Ile de France

Démolition d'un bâtiment communal occupé par l'association Pari situé sur la parcelle du 2,4,6 avenue d'Ile de France, pour libération du foncier pour l'opération de construction de Foncière Logement et Habitat 25.

- îlot Ouest

L'étude de programmation a mis l'accent sur le désenclavement et décrit un schéma stratégique d'intervention à moyen et long terme. Il comprend notamment la réalisation d'un franchissement (voie de 15 m de largeur, réservée aux modes doux et transports en commun) sous la rue de Dole qui permettra la mise en relation de ce secteur avec la ZAC des Hauts Du Chazal. Puis le traitement du coeur d'îlot pour réaliser une connexion avec l'axe Ile de France / Cassin en direction du Centre Nelson Mandela et de la gare du TCSP rue du Luxembourg. Enfin, il prévoit la requalification des espaces publics pour créer un nouvel itinéraire en direction du rond point rue du Languedoc (qui relie le secteur centre, le site Tripode et la sortie de Planoise vers la rue de Vigny).

- secteur des Epoisses

Redynamisation du centre commercial et du marché des Epoisses, suite à l'étude réalisée

- Marché des Epoisses : mise aux normes européennes des installations du marché forain, rationalisation de l'espace public.
- Intervention sur le centre commercial des Epoisses : la copropriété commerciale accompagne l'intervention de la ville sur les espaces publics en rénovant sa façade, modernisant les enseignes et modifiant ses éclairages.
- Terrain d'aventures: confortement de l'espace vert de proximité : amélioration des circulations, créations d'aires de jeux, compléments de mobiliers urbains
- Terrain de sports loisirs Malines Brabant Bruxelles : création d'espaces de jeux de proximité et d'un terrain de sport loisir.

- Parc urbain

Le projet consiste à aménager un parc public paysager de 20 ha comme un ensemble unique et homogène, mettant en relation le quartier fortement urbanisé de Planoise et la colline boisée toute proche.

La partie basse (secteur ouest), en contact direct avec le quartier, est réservée aux activités de loisirs répondant aux attentes des habitants du quartier avec la réalisation d'aires de jeux, de repos, de pique nique, de sports-loisirs.

La partie haute (secteur est), un peu plus éloignée des zones d'habitations, sera dotée d'ouvrages structurants, tels une passerelle en bois enjambant une doline, une terrasse, un belvédère. Elle comprend également de nouveaux jardins familiaux qui bénéficieront directement aux habitants du quartier.

L'aménagement paysager du parc sera ensuite complété par celui de sentiers de randonnées dans la colline voisine de Planoise, le parc constituant ainsi le lien entre la partie urbanisée, la forêt, et au-delà vers le Doubs.

- **La réalisation et l'amélioration des équipements publics dont la création d'un pôle culturel et d'animation**

- Crèche Ile de France

La crèche actuelle de 25 places est située dans l'immeuble appartenant à Habitat 25 au 2, 4, 6 Ile de France dont la démolition est prévue au cours de l'année 2009. La reconstitution de cet équipement, initialement prévue dans un bâtiment existant que la ville projetait d'acquérir, fera l'objet d'une construction neuve dans le même quartier : rue d'Artois.

- Réhabilitation de l'ancienne bibliothèque Jean Moulin

Ces locaux sont destinés à accueillir le siège des Francas, aujourd'hui installé dans des locaux vétustes en centre ancien, dans un îlot destiné à une opération de rénovation urbaine. Les Francas ont accepté cette implantation, dans un quartier d'habitat social où ils sont déjà très présents aux côtés des enfants hors période scolaire.

- Collège Diderot : réalisation d'une salle polyvalente dont l'usage sera mutualisé avec la Ville de Besançon

La restructuration envisagée devra permettre d'augmenter la capacité d'accueil à 750 élèves. Le programme porté par le Conseil Général du Doubs est estimé à 12 880 000 € HT et comprend outre la réhabilitation de 3 909 m² SU, la démolition-reconstruction de la demi-pension, la construction de 2 700 m² SU, l'extension de la salle d'EPS et la construction d'une salle polyvalente de 360 m² de surface utile,

Cette salle, ainsi que la salle d'EPS, ne seront pas exclusivement dédiés au Collège. En effet, à travers le programme « Collèges 2010 », le Conseil Général souhaite ouvrir les collèges. Ainsi la salle polyvalente et la salle de sports du collège seront mutualisées pour développer les relations avec la population locale.

Une convention entre le Département et la Ville pourra permettre aux habitants du quartier d'utiliser la salle polyvalente et la salle d'EPS les soirs, les week-ends ou pendant les vacances.

- Centre Nelson Mandela : pôle culturel et d'animation

La construction du pôle culturel d'animation Nelson Mandela a été inscrite dans le PRU et financée en opération urgente.

Située au cœur du quartier sur l'avenue Ile de France c'est la première opération identifiée au titre du PRU dont l'objectif principal est d'améliorer l'image et l'attractivité de Planoise. La création de cet équipement structurant, comprenant une maison de quartier, une médiathèque ainsi qu'une salle polyvalente de 250 places assises en configuration spectacle, est l'opportunité de renforcer le rayonnement de Planoise vers les quartiers périphériques, la ville et l'agglomération.

L'équipement a été conçu de manière à construire du côté Sud – Est une place en belvédère sur le futur mail planté en cœur d'îlot. Cette esplanade intégrera et valorisera les futurs cheminements piétons reliant le centre commercial Ile de France, la Place Cassin, la Place du Théâtre et le Parc Urbain. Cet équipement renforce ainsi l'impact urbain du pôle Ile de France, le secteur central du quartier.

2 - L'organisation de la conduite du projet d'ensemble

2-1 le pilotage stratégique du projet d'ensemble

La conduite politique du projet est assurée à partir d'un groupe de pilotage, présidé par l'adjoint délégué à l'Urbanisme, Prospective et Stratégie, auquel sont associés :

- La première adjointe
- l'adjointe à l'Education, la Petite Enfance, et la famille
- l'adjointe à la Vie Associative et au quartier de Planoise
- l'adjoint à la Prévention, au Contrat Local de Prévention et de Sécurité et à la Tranquillité Publique
- le conseiller municipal délégué au PRU

Ce groupe de pilotage comprend l'ensemble des partenaires impliqués dans l'opération :

- l'État,
- La Délégation Territoriale de l'ANRU
- le Conseil Général,
- le Conseil régional,
- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB),
- les bailleurs sociaux,
- la Caisse des Dépôts et Consignations.

La fréquence est de deux réunions annuelles minimum. L'animation du comité de pilotage est assurée par la mission PRU.

Un groupe de pilotage interne, présidé par les mêmes élus, mais à configuration réduite aux services municipaux a été mis en place. Sa fonction est d'assurer la définition des opérations d'équipements publics, d'aménagement d'espaces publics à maîtrise d'ouvrage ville.

Un groupe technique, animé par une équipe projet, composé de l'ensemble des maîtres d'ouvrage a pour objectif d'assurer le suivi opérationnel et la coordination des opérations.

2-2 le pilotage opérationnel du projet

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, la commune de Besançon conduit le pilotage opérationnel du projet.

Le Conseil Municipal du 10 juillet 2003 a délibéré sur le principe de la constitution d'une mission de pilotage des opérations de rénovation urbaine des quartiers en PRU : Clairs Soleils et Planoise. Celle-ci est constituée d'un Directeur de projet, d'une Chargée d'étude, d'une responsable Ordonnancement Pilotage Coordination et d'une assistante, soit au total quatre personnes.

L'équipe est intégrée au Département de l'Urbanisme et des Grands Projets Urbains, elle-même rattachée à la Direction Générale des Services Techniques.

2-3 les maîtrises d'ouvrage d'opérations

Pour la mise en oeuvre du projet et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui le concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

▪ La ville de Besançon

○ Une direction de projet dont les missions sont les suivantes :

- Appui au pilotage stratégique du projet : programmation des financements, suivi des engagements contractuels, actualisation de la convention et mise en place des avenants, évaluation et communication ;

- Développement opérationnel du projet : déclinaison opérationnelle du projet (plan d'action, planification), mise en place des procédures, suivi et anticipation, coordination des maîtres d'ouvrage.

○ Une organisation en mode projet pour chacune des opérations inscrites au PRU, qui réunit :

- Un chef de projet désigné au sein du service utilisateur ou gestionnaire ;

- Un chargé d'opération désigné à la Direction des Bâtiments pour les opérations de constructions ou de réhabilitation d'équipements publics, à la Direction Études et Travaux pour l'aménagement des espaces publics.

- Un maître d'œuvre externe dans les cas où la maîtrise d'œuvre ne peut être réalisée en interne.

▪ Les bailleurs sociaux

L'implication des bailleurs sociaux dans le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise provoque, pour chacun d'entre eux, un accroissement de la charge de travail et une accélération des échéances de production des programmes significatifs. Cette amplification est sensible dans tous les niveaux des organismes, mais particulièrement dans les directions en charge de la production nouvelle et de la maintenance du patrimoine.

Les démolitions et l'organisation des relogements des ménages habitant les immeubles destinés à être démolis mobilisent les services en charge de la gestion immobilière et des attributions de logements.

Les programmes immobiliers destinés à la reconstitution de l'offre locative sociale doivent être montés et engagés dans des délais très courts et viennent s'ajouter aux projets inscrits dans le Plan de Cohésion Sociale.

L'analyse effectuée par Grand Besançon Habitat met en évidence que le volume de travail représente un temps plein de collaborateur. Aussi, afin de faire face aux enjeux et aux objectifs, cet organisme a décidé de restructurer et renforcer son équipe de la façon suivante :

- création d'un poste spécifique en interne pour, conformément aux orientations définies dans le règlement intérieur de l'ANRU, prendre en charge la conduite, et, la coordination des opérations correspondant à l'engagement du bailleur dans le PRU. Il s'agit d'un poste d'ingénieur attribué à un monteur d'opération après réussite au concours interne. Le poste de monteur d'opération libéré a été pourvu par recrutement.

2-4 le choix et l'organisation de la maîtrise d'œuvre urbaine

La Ville de Besançon fait le choix d'assurer en interne la maîtrise d'œuvre urbaine du PRU, à partir du Département Urbanisme et Grands Projets Urbains et de la direction de projet du PRU. Pour mener à bien cette partie de mission, la Ville de Besançon a décidé de faire appel à un architecte/urbaniste coordinateur de la cohérence des études sur le plan architectural et urbain. C'est également à cette équipe qu'ont été confiées, pendant la durée du Protocole de Préfiguration, les études sectorielles sur l'îlot Ouest et le secteur Cassin / Europe. UP2M, joue donc ce rôle d'architecte urbaniste en chef, prestataire du porteur de projet, en appui à la direction de projet dans la coordination et la cohérence des études sur le plan urbain et architectural et de l'ensemble des maîtres d'œuvre missionnés sur chacun des secteurs.

Sur les sites majeurs de l'opération, comme l'axe Ile de France / Cassin, une mission spécifique est confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre externe (architecte, urbaniste, paysagistes) : le contenu des prestations pour l'aménagement des espaces publics comprend, sur le site du Tripode, une mission de définition des principes d'aménagements et de prescriptions architecturales et urbanistiques. Ces éléments sont destinés à encadrer, sur le plan architectural et urbanistique, les programmes de reconstruction de la Foncière Logement (25 logements), de la NEOLIA (30 logements en accession à la propriété) et de la SAIEMB IE (4000m² de locaux d'activités). L'équipe a également une mission d'analyse et de conseil sur les projets de construction des maîtres d'ouvrage aux stades APS et Permis de Construire.

Titre II – LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble des opérations co-financées par la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon figure dans le tableau de l'annexe 1.

1 –Région

La Région Franche-Comté, lors de son assemblée du 17 octobre 2005, a décidé de participer au titre de la nécessaire solidarité entre collectivités, aux projets de renouvellement urbain des quartiers d'habitat social éligibles au dispositif ANRU.

En ce qui concerne le secteur de Besançon, le projet de restructuration urbaine du quartier de Planoise bénéficie d'un soutien régional à hauteur de 3M€ sur la période 2007 à 2012.

A ce titre, la Région apporte sa contribution à des actions structurantes devant intégrer une démarche durable.

Pour mémoire, la Région a soutenu à hauteur de 167 190 € diverses actions relevant de sa politique de droit commun en matière d'habitat (aide au foncier).

▪ Sont financées au titre des projets de restructurations urbaines des quartiers d'habitat social les opérations suivantes :

- Réhabilitation 2-4 rue de Bourgogne, GBH

Coût total en € TTC. :	1 028 817
Région :	55 904

- Réhabilitation 28-30-32 rue de Savoie, GBH

Coût total en € TTC. :	3 862 961
Région :	132 955

- Réhabilitation 1 à 9 rue du Piémont, H25
 - Coût total en € TTC. : 2 980 000
 - Région : 26 196
- Réhabilitation 11-13 rue de Bourgogne, SAIEMB
 - Coût total en € TTC. : 2 486 118
 - Région : 141 405
- Aménagement parc Urbain, Ville
 - Coût total en € HT. : 1 000 000
 - Région : 500 000
- Aménagement Liaison centre Mandela Cologne, Ville
 - Coût total en € HT. : 564 802
 - Région : 284 400
- Aménagement site Tripode, Ville
 - Coût total en € HT. : 1 743 041
 - Région : 257 140
- Equipement pôle culturel et d'animation Nelson Mandela
 - Coût total en € HT. : 4 162 062
 - Région : 1 602 000
- Sont financées au titre de la politique de droit commun en matière d'habitat les opérations suivantes :
 - Création de logements sociaux H25, Auxon Dessous
 - Coût total en € TTC. : 4 286 363
 - Région : 31 230
 - Création de logements sociaux H25, Franois
 - Coût total en € TTC. : 3 399 136
 - Région : 30 480
 - Création de logements sociaux H25, Thise
 - Coût total en € TTC. : 879 230
 - Région : 30 480
 - Changement d'usage 2 rue Luxembourg, 16 avenue Ile de France, NEOLIA
 - Coût total en € TTC. : 699 771
 - Région : 75 000

L'aide financière de la Région est de 3 167 190 euros.

2 – Département

Jusqu'en 2008, le Département a mis en place deux dispositifs afin de soutenir les actions des collectivités et des bailleurs sociaux au niveau des communes urbaines : Le Contrat Initiative Territoriale (CITE) et le Fonds de Requalification Urbaine (FRU).

L'accompagnement des opérations de renouvellement urbain au titre l'axe V du contrat CITE s'est traduit prioritairement par le financement des équipements publics. Parallèlement le FRU est intervenu sur les opérations d'amélioration de l'urbanisme dans les quartiers sensibles. Les montants alloués pour les opérations listées ci-après ont été définis lors des programmations annuelles de 2005 à 2008.

- Ont été financées au titre du contrat CITE les opérations suivantes :

- Aménagement esplanade pôle d'animation, Ville

Coût total en € HT. :	672 000
Département :	210 000

- Aménagement parc urbain, Ville

Coût total en € HT. :	1 000 000
Département :	200 000

- Aménagement parc urbain partie est, Ville

Coût total en € HT. :	1 141 072
Département :	35 399

- Equipement pôle culturel et d'animation Nelson Mandela

Coût total en € HT. :	4 162 062
Département :	750 000

Sous Total : 1 195 399 €

- Ont été financées au titre du FRU, les opérations suivantes :

- Démolition 7-11 rue de Cologne, NEOLIA

Coût total en € TTC. :	646 396
Département :	49 565

- Réhabilitation 1 à 9 rue des Causses, GBH

Coût total en € TTC. :	3 148 719
Département :	154 287

- Réhabilitation 11-13 avenue de Bourgogne, SAIEMB

Coût total en € TTC. :	2 486 118
Département :	121 820

- Résidentialisation 1-6 Van Gogh – 5 rue Picasso, NEOLIA

Coût total en € TTC. :	819 177
Département :	163 836

- Amélioration Qualité de Service (AQS) 14 – 16 avenue Ile de France, NEOLIA

Coût total en € TTC. : 38 000
Département : 3 800

- AQS 7-9 rue Marc Bloch, H25

Coût total en € TTC. : 24 265
Département : 2 426

- AQS 2-4-6-8-10 rue Rembrandt, H25

Coût total en € TTC. : 205 725
Département : 20 572

- AQS 4 rue de Bruxelles, H25

Coût total en € TTC. : 36 292
Département : 3 629

- AQS 18 à 26 rue de Brabant, H25

Coût total en € TTC. : 114 995
Département : 11 500

- AQS 1 à 9 rue des Causses, H25

Coût total en € TTC. : 82 290
Département : 8 229

- AQS 1 à 9 rue du Piémont, H25

Coût total en € TTC. : 82 290
Département : 8 229

- AQS 2-4-6-8 rue Renoir, H25

Coût total en € TTC. : 150 865
Département : 15 086

- AQS 7 rue Renoir, H25

Coût total en € TTC. : 67 520
Département : 6 752

- AQS 1 bis rue Rubens, H25

Coût total en € TTC. : 12 660
Département : 1 266

- AQS 10-12 rue Renoir, H25

Coût total en € TTC. : 82 290
Département : 8 229

- AQS 1-3-5 rue Renoir, H25

Coût total en € TTC. : 137 150
Département : 13 715

- Aménagement terrain d'aventures, Ville

Coût total en € HT. : 130 650

Département : 26 130

- Aménagement terrain sports loisirs Malines Brabant, Ville

Coût total en € HT. : 340 000
Département : 64 000

- Aménagement traversée Allende, Ville

Coût total en € HT. : 3 477 066
Département : 254 241

Sous Total 937 312€

- Sont financés au titre du fonds Collèges les opérations suivantes :

- Aménagement liaison Planoise / Hauts de Chazal, Ville

Coût total en € HT. : 2 645 000
Département : 125 000

- Aménagement liaison Ile de France/Cologne –site Cologne, Ville

Coût total en € HT. : 793 331
Département : 125 000

Sous Total 250 000€

- Seront financées au titre d'autres fonds (aide à l'habitat spécifique, aide à la pierre pour les personnes âgées, dotation aux projets territoriaux ...) les opérations suivantes :

- Création de logements sociaux reconstruction Forum, GBH

Coût total en € TTC. : 7 334 599
Département : 100 000

- Réhabilitation foyer logement des Hortensias, GBH

Coût total en € TTC. : 1 350 000
Département : 270 000

- Réhabilitation 2-2b-4 rue de Cologne, GBH

Coût total en € TTC. : 2 136 118
Département : 104 670

- Réhabilitation 7-9 avenue Ile de France, GBH

Coût total en € TTC. : 1 134 299
Département : 55 581

- Réhabilitation 2-4 rue de Bourgogne, GBH

Coût total en € TTC. : 1 028 817
Département : 50 412

- Réhabilitation 2-4-6 rue de Franche-Comté, GBH

Coût total en € TTC. : 1 543 226
Département : 75 618

- Réhabilitation 28-30-32 rue de Savoie, GBH

Coût total en € TTC. :	3 862 961
Département :	189 285

- Réhabilitation 27 à 31 rue du Piémont, GBH

Coût total en € TTC. :	1 429 736
Département :	70 057

- Réhabilitation 1 à 9 rue du Piémont, H25

Coût total en € TTC. :	3 154 975
Département :	154 594

- Réhabilitation 34-36 avenue Ile de France, H25

Coût total en € TTC. :	1 049 800
Département :	51 440

- Réhabilitation 4-6 rue de Savoie

Coût total en € TTC. :	1 142 239
Département :	55 970

- Réhabilitation 2 rue de Savoie, NEOLIA

Coût total en € TTC. :	571 120
Département :	27 985

- Réhabilitation 1-3-5 rue de Dijon, GBH

Coût total en € TTC. :	462 500
Département :	22 663

- Réhabilitation 1 à 7 rue de Fribourg, NEOLIA

Coût total en € TTC. :	184 882
Département :	9 059

- Construction crèche Ile de France, Ville

Coût total en € HT. :	1 257 258
Département :	75 000

- Sous Total 1 312 334 €

L'aide financière du Département est de 3 695 045 euros.

Par ailleurs, le Conseil général a réalisé depuis 2003 la rénovation du collège Voltaire à hauteur de 17 M€ et poursuivra la rénovation du collège Diderot et de sa salle polyvalente avec ses abords pour un volume d'investissement de 19M€.

C'est donc un investissement de près de 40M€ qui a été et sera mobilisé par le Conseil général pour la Rénovation Urbaine du quartier de Planoise.

3 – La Communauté d'Agglomération

Le Grand Besançon manifeste sa volonté forte de s'engager dans le PRU de Planoise au travers de ses interventions en faveur de la reconstruction de plus de 500 logements publics, sur site et hors site. Outre une participation forfaitaire inscrite dans le Programme Local de l'Habitat à hauteur de 1523 € pour un PLUS et 5 335 € pour un PLA I, le Grand Besançon intervient de manière spécifique dans la reconstruction du "Forum" et dans l'opération de 26 logements portée par Habitat 25 à Auxon-Dessous pour un montant complémentaire de 780 000 €. Par ailleurs, 400 000 € seront consacrés à la réhabilitation de logements publics afin de permettre aux habitants de réduire leurs charges locatives, soit un total de près de 2 millions d'€ d'investissement.

Par ailleurs, près d'un million d'€ seront consacrés par le Grand Besançon à des opérations dans le domaine des transports (liaison Planoise-Haut du Chazal et aménagement du parc urbain).

- Création de logements sociaux reconstruction Refuge, H25

Coût total en € TTC. : 1 974 961
CAGB : 33 545

- Création de logements sociaux Hauts du Chazal, Pr. Milleret, NEOLIA

Coût total en € TTC. : 4 767 932
CAGB : 72 430

- Création de logements sociaux Vallon du Jour, SAIEMB

Coût total en € TTC. : 493 740
CAGB : 9 910

- Création de logements sociaux Vallières, SAIEMB

Coût total en € TTC. : 864 045
CAGB : 14 485

- Création de logements sociaux 1 place J. Moulin, SAIEMB

Coût total en € TTC. : 33 508
CAGB : 1 525

- Création de logements sociaux FORUM, GBH

Coût total en € TTC. : 7 334 599
CAGB : 630 000

- Création de logements sociaux FORUM, ADOMA

Coût total en € TTC. : 2 926 108
CAGB : 93 500

- Création de logements route d'Avanne, SAIEMB

Coût total en € TTC. : 3 145 000
CAGB : 33 545

- Création de logements sociaux Vallon du Jour, GBH

Coût total en € TTC. : 2 689 049
CAGB : 38 120

- Création de logements sociaux Velotte, GBH

Coût total en € TTC. :	2 282 015
CAGB :	33 545

- Création de logements sociaux Hauts du Chazal, voie 4, GBH

Coût total en € TTC. :	4 815 754
CAGB :	68 615

- Création de logements sociaux Hauts du Chazal A. Croizat, GBH

Coût total en € TTC. :	7 980 916
CAGB :	114 360

- Création de logements sociaux site Weill, NEOLIA

Coût total en € TTC. :	2 361 000
CAGB :	47 560

- Création de logements sociaux rue Fontaine Ecu, H25

Coût total en € TTC. :	5 364 400
CAGB :	76 967

- Création de logements sociaux Franois, H25

Coût total en € TTC. :	3 399 136
CAGB :	51 057

- Création de logements sociaux Auxon-Dessous, H25

Coût total en € TTC. :	4 286 363
CAGB :	197 246

- Création de logements sociaux 2-4-6 avenue Ile de France, H25

Coût total en € TTC. :	2 484 601
CAGB :	34 293

- Création de logements sociaux Thise, H25

Coût total en € TTC. :	879 230
CAGB :	12 960

- Réhabilitation foyer logement des Hortensias, GBH

Coût total en € TTC. :	1 350 000
CAGB :	71 000

- Réhabilitation 2-2b-4 rue de Cologne, GBH

Coût total en € TTC. :	2 136 118
CAGB :	62 109

- Réhabilitation 7-9 avenue Ile de France, GBH

Coût total en € TTC. :	1 134 299
CAGB :	62 244

- Réhabilitation 2-4-6 rue de Franche-Comté, GBH

Coût total en € TTC. : 1 543 226
CAGB : 83 857

- Réhabilitation 27 à 31 rue du Piémont, GBH

Coût total en € TTC. : 1 429 736
CAGB : 98 877

- Réhabilitation 1 à 9 rue des Causse, H25

Coût total en € TTC. : 3 148 719
CAGB : 7 784

- Aménagement liaison Planoise / Hauts de Chazal, Ville

Coût total en € HT. : 2 645 000
CAGB: 745 555

- Aménagement parc urbain partie est, Ville

Coût total en € HT. : 1 141 072
CAGB : 249 750

L'aide financière de la CAGB est de 2 944 839 euros

4 - L'échéancier de réalisation

L'échéancier de réalisation physique des opérations, est celui indiqué dans le tableau de l'annexe 1.

Fait en 5 exemplaires originaux à Besançon (Doubs), le

La Ville de Besançon
Représentée par son Maire

Jean-Louis FOUSSERET

Le Conseil Régional de Franche-Comté
Représenté par sa Présidente,

Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Général du Doubs
Représenté par son Président,
Sénateur du Doubs

Claude JEANNEROT

La Communauté d'Agglomération
Du Grand Besançon
Représentée par son premier Vice-Président,

Gabriel BAULIEU